

TERMES DE RÉFÉRENCE

Thème : Zéro dégradation des terres à l'horizon 2030 : solutions pratiques pour nos agriculteurs

1. Contexte et justification

Les terres constituent le principal capital de production de l'agriculture. Pourtant, en République du Congo comme dans de nombreux pays africains, elles sont soumises à une dégradation croissante sous l'effet de pratiques agricoles inadaptées, de la déforestation, des feux de brousse, de l'érosion, de l'exploitation non durable des ressources naturelles et des effets des changements climatiques.

La dégradation des terres entraîne une diminution de la fertilité des sols, une baisse des rendements agricoles, une perte de biodiversité, une réduction de la disponibilité en eau et une augmentation de la vulnérabilité des communautés rurales. Ces phénomènes compromettent les objectifs nationaux de sécurité alimentaire, de développement économique et de lutte contre la pauvreté.

Face à ces défis, la communauté internationale a adopté le concept de **Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT)**, qui vise à garantir qu'à l'horizon 2030 la quantité et la qualité des ressources foncières nécessaires aux fonctions des écosystèmes demeurent stables ou augmentent. Cet engagement est consacré par la cible **15.3 des Objectifs de développement durable (ODD)** et constitue un pilier de la **Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)**.

La République du Congo s'est engagée à promouvoir la gestion durable des terres à travers ses politiques environnementales, agricoles et climatiques, notamment la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0), le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT), les programmes de restauration des paysages forestiers et les initiatives en faveur de l'agriculture durable.

L'atteinte de l'objectif « Zéro dégradation des terres » nécessite toutefois une mobilisation accrue des producteurs agricoles, des collectivités territoriales, du secteur privé, des chercheurs et des partenaires techniques et financiers. Les agriculteurs doivent disposer de solutions concrètes, accessibles et économiquement rentables leur permettant de préserver durablement les sols tout en améliorant leur productivité.

C'est dans cette perspective que le Ministère de l'Environnement, du Bassin du Congo et du Développement Durable organise, dans le cadre de la Grande Foire Agricole du Congo

(GFAC), un panel consacré aux solutions pratiques pour atteindre l'objectif de zéro dégradation des terres à l'horizon 2030.

2. Objectifs

2.1. Objectif général

Promouvoir les bonnes pratiques de gestion durable des terres permettant d'améliorer durablement la productivité agricole tout en atteignant l'objectif national de neutralité en matière de dégradation des terres à l'horizon 2030.

2.2. Objectifs spécifiques

Le panel vise à :

- sensibiliser les producteurs agricoles aux causes et aux conséquences de la dégradation des terres ;
- présenter les engagements du Congo en matière de neutralité de la dégradation des terres ;
- partager les techniques de restauration et de gestion durable des sols adaptées aux différents contextes agroécologiques du pays ;
- promouvoir les pratiques agricoles permettant de maintenir ou d'améliorer durablement la fertilité des sols ;
- présenter les opportunités de financement et d'appui technique disponibles pour les producteurs ;
- favoriser les échanges d'expériences entre chercheurs, producteurs, décideurs publics et partenaires techniques.

3. Résultats attendus

À l'issue du panel :

- les participants comprennent les enjeux de la neutralité en matière de dégradation des terres ;
- les principales techniques de gestion durable des terres sont connues des producteurs ;
- les bonnes pratiques de restauration des terres dégradées sont diffusées ;
- les opportunités de financement et d'accompagnement technique sont présentées ;
- des partenariats sont initiés entre les différents acteurs ;
- des recommandations sont formulées pour accélérer la mise en œuvre des actions de restauration des terres.

4. Questions de discussion

Les échanges porteront notamment sur les questions suivantes :

- Quelles sont les principales causes de la dégradation des terres agricoles en République du Congo ?
- Que signifie concrètement l'objectif « Zéro dégradation des terres » pour les producteurs agricoles ?

- Quelles techniques permettent de restaurer les sols dégradés tout en améliorant les rendements ?
- Quel est le rôle de l'agroforesterie, des cultures de couverture, de la rotation des cultures, du compostage, du paillage et de l'agriculture de conservation ?
- Comment limiter l'érosion, préserver la fertilité des sols et améliorer la rétention de l'eau ?
- Quels mécanismes d'incitation financière, de financement vert ou de paiements pour services environnementaux peuvent soutenir les producteurs ?
- Comment intégrer la gestion durable des terres dans les politiques agricoles, climatiques et d'aménagement du territoire ?

5. Intervenants proposés

Le panel réunira :

- Point Focal National de la CNULCD ;
- Un responsable du Ministère de l'Agriculture ;
- Un représentant du Fédération ou d'une confédération de coopérative.

6. Public cible

Le panel est destiné à :

- producteurs agricoles ;
- coopératives et organisations paysannes ;
- entreprises agricoles ;
- services de vulgarisation agricole ;
- collectivités territoriales ;
- chercheurs et universitaires ;
- organisations de la société civile ;
- partenaires techniques et financiers ;
- étudiants des filières agricoles et environnementales.

7. Déroulement indicatif

Durée : 1 heure

Horaire	Rubrique
00 - 05 min (5 min)	Introduction et contextualisation des dégradations de sols au Congo.
05 - 29 min (24 min)	Interventions des 3 panélistes (8 minutes chacun).
29 - 50 min (21 min)	Débat et questions du public.
50 - 55 min (5 min)	Synthèse technique des leçons retenues.
55 - 60 min (5 min)	Clôture de la session.

8. Date, lieu

Date : 10/08/2026

Lieu : Pavillon « Environnement, Climat et Cultures Pérennes »